

Tableau des avantages du PFSI - Couverture supplémentaire

Description de l'avantage	Code d'avantage	Date d'effet	Préautorisation requise	Code CIM-9 / CIM-10 ou diagnostic écrit requis	Code de santé provincial requis	Prescripteur requis	Limite de la fréquence	Montant maximum en dollars	Commentaires
Honoraires									
PAHA (Évaluation de santé après l'arrivée)	0209PAHA	5-Nov-14					1/1 À VIE	93,61 \$ / évaluation	Voir NOTES 6 et 87 La protection est limitée aux réfugiés réétablis.
Counseling en psychothérapie ou counseling en psychologie dans une clinique privée ou dans un centre pour la toxicomanie – Évaluation	0228PI	30-Mai-18		Oui		M, IP	4 heures / évaluation	Voir commentaires	Voir NOTES 3, 5 et 87
Psychothérapie, counseling, ou counseling en psychologie dans une clinique privée ou dans un centre pour la toxicomanie – Évaluation initiale et traitement	0228CI	30-Mai-18	Oui	Oui		M, IP	Voir commentaires	Voir commentaires	Voir NOTES 2, 3, 4, 5 et 87
Examen de l'audition	0235CI	1-Avr-19		Oui	Oui		1 / 5 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 7 et 87 Oto-rhino-laryngologiste, soumettre la facture avec les codes de santé provinciaux / ou du territoire.
Évaluation complète pour les soins à domicile et les soins personnels	0247PI	30-Mai-18					3 heures / évaluation	53,30 \$ / heure	Voir NOTES 1 et 87 Ne peuvent être facturés avec le code 0112CI
Autres services de soins à domicile - Visite par un travailleur social / un dispensateur de soins personnels / un aide personnel	0247CI	30-Mai-18	Oui				140 heures / MC	24,25 \$ / heure	Voir NOTE 87 Le rapport d'évaluation complète doit être soumis avant que les services ne soient autorisés. Ne peuvent être facturés avec le code 0112CI.
Interprétation / Services de traduction	0294CI	5-Nov-14	Oui					28,95 \$ / heure	Voir NOTES 6 et 87 Peut seulement être facturé avec la psychiatrie et la psychothérapie/counseling (pour l'évaluation initiale et le traitement) ou pour l'évaluation de santé après l'arrivée.
Appareils fonctionnels – Prothèses auditives (inclut les services, les réparations et les fournitures liées à la prothèse auditive)									

Tableau des avantages du PFSI - Couverture supplémentaire

Description de l'avantage	Code d'avantage	Date d'effet	Préautorisation requise	Code CIM-9 / CIM-10 ou diagnostic écrit requis	Code de santé provincial requis	Prescripteur requis	Limite de la fréquence	Montant maximum en dollars	Commentaires
Prothèse auditive à conduction osseuse, analogique classique - gauche	0304BCL	5-Nov-14	Oui			M, CA ou HP	1 / 5 ANNÉE CIVILE	585,40 \$	Voir NOTES 8, 9 et 87
Prothèse auditive à conduction osseuse, analogique classique - droite	0304BCR	5-Nov-14	Oui			M, CA ou HP	1 / 5 ANNÉE CIVILE	585,40 \$	Voir NOTES 8, 10 et 87
Prothèse auditive analogique programmable - gauche	0304PAL	5-Nov-14	Oui			M, CA ou HP	1 / 5 ANNÉE CIVILE	585,40 \$	Voir NOTES 8, 11 et 87
Prothèse auditive analogique programmable - droite	0304PAR	5-Nov-14	Oui			M, CA ou HP	1 / 5 ANNÉE CIVILE	585,40 \$	Voir NOTES 8, 12 et 87
Prothèse auditive numérique de base - gauche	0304DEL	5-Nov-14	Oui			M, CA ou HP	1 / 5 ANNÉE CIVILE	1 500,00 \$	Voir NOTES 8, 13 et 87
Prothèse auditive numérique de base - droite	0304DER	5-Nov-14	Oui			M, CA ou HP	1 / 5 ANNÉE CIVILE	1 500,00 \$	Voir NOTES 8, 14 et 87
Prothèse auditive CROS/BiCROSS - gauche	327028	1-Avr-19	Oui			M, CA ou HP	1 / 5 ANNÉE CIVILE	1 500,00 \$	Voir NOTES 8, 80, 87 et 95
Prothèse auditive CROS/BiCROSS - droite	327036	1-Avr-19	Oui			M, CA ou HP	1 / 5 ANNÉE CIVILE	1 500,00 \$	Voir NOTES 8, 81, 87 et 95
Frais d'exécution pour CROS/BiCros	0304TF	1-Avr-19	Oui			M, CA ou HP	1 / 5 ANNÉE	450,00 \$	Voir NOTES 87 et 95
Implants cochléaires	327090	5-Nov-14	Oui			SN	1 / 1 À VIE	30 000 \$	Voir NOTES 15, 16, 17, 18 et 87 La tranche d'âge admissible est de 12 mois à 18 ans. La protection est limitée aux réfugiés réétablis.
Prothèses auditives encrées à l'os (BAHA) - gauche	0304BAHL	5-Nov-14	Oui			SN	1 / 1 À VIE	5 000 \$	Voir NOTES 20, 82 et 87 La protection est limitée aux réfugiés réétablis.
Prothèses auditives encrées à l'os (BAHA) - droite	0304BAHR	5-Nov-14	Oui			SN	1 / 1 À VIE	5 000 \$	Voir NOTES 20, 83 et 87 La protection est limitée aux réfugiés réétablis.
Prothèses auditives encrées à l'os Softband	0304TG	1-Avr-19	Oui			SN	1 / 1 À VIE		Voir NOTES 87, 96 et 97
Frais d'exécution - Analogique classique - gauche	0304BCLD	5-Nov-14	Oui			M, CA ou HP	1 / 5 ANNÉE CIVILE	430,42 \$	Voir NOTES 71 et 87
Frais d'exécution - Analogique classique - droite	0304BCRD	5-Nov-14	Oui			M, CA ou HP	1 / 5 ANNÉE CIVILE	430,42 \$	Voir NOTES 72 et 87

Tableau des avantages du PFSI - Couverture supplémentaire

Description de l'avantage	Code d'avantage	Date d'effet	Préautorisation requise	Code CIM-9 / CIM-10 ou diagnostic écrit requis	Code de santé provincial requis	Prescripteur requis	Limite de la fréquence	Montant maximum en dollars	Commentaires
Frais d'exécution - Analogique programmable - gauche	0304PALD	5-Nov-14	Oui			M, CA ou HP	1 / 5 ANNÉE CIVILE	484,22 \$	Voir NOTES 73 et 87
Frais d'exécution - Analogique programmable - droite	0304PARD	5-Nov-14	Oui			M, CA ou HP	1 / 5 ANNÉE CIVILE	484,22 \$	Voir NOTES 84 et 87
Frais d'exécution - Numérique de base - gauche	0304DELD	5-Nov-14	Oui			M, CA ou HP	1 / 5 ANNÉE CIVILE	322,81 \$	Voir NOTES 85 et 87
Frais d'exécution - Numérique de base - droite	0304DERD	5-Nov-14	Oui			M, CA ou HP	1 / 5 ANNÉE CIVILE	322,81 \$	Voir NOTES 86 et 87
Embout auriculaire (nouveau ou remplacement)	0304EM	01-Avr-19	Oui			M, CA ou HP	ENFANTS <4 1 / 3 MC ENFANTS 4-17 1 / 6 MC ADULTES => 18 1 / 1 ANNÉE CIVILE	70,00 \$	Voir NOTE 87
Frais de services pour le remplacement d'un embout auriculaire	0304SF	01-Avr-16	Oui			M, CA ou HP	2 / 1 ANNÉE CIVILE	40,00 \$	Voir NOTE 87
Système d'alerte pour les personnes malentendantes; détecteur de fumée, vibreur de lit, réveil avec vibrations	0304TH	01-Avr-19	Oui			M, CA ou HP	1 / 5 ANNÉE CIVILE	300,00 \$	Voir NOTE 87 et 93
Appareils auditifs à modulation de fréquence ou à modulation numérique	0304TI	01-Avr-19	Oui			M, CA ou HP	1 / 5 ANNÉE CIVILE	1 350,00 \$	Voir NOTE 87 et 94
Appareils auditifs à modulation de fréquence ou à modulation numérique; frais d'ajustement/de distribution	0304TJ	01-Avr-19	Oui			M, CA ou HP	1 / 5 ANNÉE CIVILE	450,00 \$	Voir NOTE 87 & 94

Tableau des avantages du PFSI - Couverture supplémentaire

Description de l'avantage	Code d'avantage	Date d'effet	Préautorisation requise	Code CIM-9 / CIM-10 ou diagnostic écrit requis	Code de santé provincial requis	Prescripteur requis	Limite de la fréquence	Montant maximum en dollars	Commentaires
Appareils auditifs à modulation de fréquence ou à modulation numérique; réparations	0304TK	01-Avr-19	Oui			M, CA ou HP	1 / 5 ANNÉE CIVILE	70,00 \$	Voir NOTE 94
Appareils d'aide visuelle									
Lunettes pour basse vision	0600LV	5-Nov-14	Oui			CI, O	1 / 3 ANNÉE CIVILE	300 \$	Voir NOTES 22 et 87
Appareils fonctionnels – pour manger et boire									
Pompes pour NPT et fournitures connexes	404504	5-Nov-14	Oui			M, IP			Voir NOTES 23, 24 et 87
Pompes d'alimentation, sacs ou contenants	404503	5-Nov-14	Oui			M, IP			Voir NOTES 24, 25 et 87
Accessoires pour pompes d'alimentation, sacs ou contenants	404207	5-Nov-14	Oui			M, IP			Voir NOTES 24, 25 et 87
Préparations alimentaires / Suppléments nutritifs	404505	30-Mai-18	Oui			M, IP			Voir NOTES 24, 26 et 87 Dans PDS, les soumissions sont faites au moyen du NIP 00000904320
Location – Pompes d'alimentation, sacs ou contenants	404509	5-Nov-14	Oui			M, IP	4 / 4 MC		Voir NOTES 24, 25, 79 et 87
Location – Accessoires pour pompes d'alimentation, sacs ou contenants	404206	5-Nov-14	Oui			M, IP	4 / 4 MC		Voir NOTES 24, 25, 79 et 87
Fournitures chirurgicales, ostomiques, colostomiques et produits pour incontinence									
Fournitures ostomiques et fournitures colostomiques	402418	5-Nov-14	Oui			M, IP			Voir NOTES 21, 24, 27, 66 et 87
Sonde à demeure	0403IND	5-Nov-14	Oui			M, IP	4 / 2 MC		Voir NOTES 21, 24, 27, 66 et 87
Sonde Droite	0403STR	5-Nov-14	Oui			M, IP	70 / 2 MC		Voir NOTES 21, 24, 27, 66 et 87
Condom collecteur externe (pour incontinence urinaire)	0403ECC	5-Nov-14	Oui			M, IP	1 / 2 MC		Voir NOTES 21, 24, 27, 66 et 87
Sacs collecteurs d'urine (attachés sur le côté du lit)	0403UDBB	5-Nov-14	Oui			M, IP	8 / 2 MC		Voir NOTES 21, 24, 27, 66 et 87

Tableau des avantages du PFSI - Couverture supplémentaire

Description de l'avantage	Code d'avantage	Date d'effet	Préautorisation requise	Code CIM-9 / CIM-10 ou diagnostic écrit requis	Code de santé provincial requis	Prescripteur requis	Limite de la fréquence	Montant maximum en dollars	Commentaires
Sacs collecteurs d'urine (attachés à la jambe)	0403UDBL	5-Nov-14	Oui			M, IP	20 / 2 MC		Voir NOTES 21, 24, 27, 66 et 87
Urostomie (poche avec drain)	0408UP	5-Nov-14	Oui			M, IP	30 / 2 MC		Voir NOTES 21, 24, 27, 66 et 87
Fournitures d'irrigation pour stomie, colostomie et urostomie	0408IRG	5-Nov-14	Oui			M, IP			Voir NOTES 21, 24, 27, 66 et 87
Fournitures chirurgicales (pansements, bandes adhésives, dissolvant pour bandes adhésives, etc.)	402500	5-Nov-14	Oui			M, IP			Voir NOTES 24, 27, 66 et 87
Pantalon (culotte) à doublure en filet	0406D	5-Nov-14	Oui			M, IP	3 / 1 MC		Voir NOTES 24, 28 et 87
Serviettes de dessous jetables	0409DU	5-Nov-14	Oui			M, IP	150 / 1 MC		Voir NOTES 24, 28 et 87
Serviettes de dessous réutilisables	0409RU	5-Nov-14	Oui			M, IP	2 / 1 MC		Voir NOTES 24, 28 et 87
Couches jetables	0409DD	1-Avr-16	Oui			M, IP	150 / 1 MC		Voir NOTES 24, 28 et 87
Vêtements de compression vasculaire	402700	1-Avr-19	Oui			M, IP, ER, PT, VS, CO, ON, MI, PE, CP, CG	4 / 1 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 24, 29, 87, 100 et 101
Vêtement de compression pour cicatrice hypertrophique	0412H	1-Avr-19	Oui			M, IP, VS, CO, ON, MI, PE, CP	2 / 3 MC		Voir NOTES 24, 30, 87, 100 et 101
Aides pour le bain et la toilette									
Sièges de bain	0341BS	1-Avr-19	Oui			M, IP, ER, PT	1 / 4 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 19, 24, 27, 31, 32, 87 et 99
Sièges de toilette	0341TS	1-Avr-19	Oui			M, IP, ER, PT	1 / 4 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 24, 27, 31, 32, 33, 87 et 99
Banc pour le bain	0344P	1-Avr-19	Oui			M, IP, ER, PT	1 / 4 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 24, 27, 31, 32, 34, 87 et 99
Siège de toilette - surélevé	0341S	1-Avr-19	Oui			M, IP, ER, PT	1 / 4 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 24, 27, 31, 32, 35, 87 et 99
Barres d'appui	300118	1-Avr-19	Oui			M, IP, ER, PT	3 / 4 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 24, 27, 31, 32, 87 et 99
Location - sièges de bain	0341BR	1-Avr-19	Oui			M, IP, ER, PT	4 / 4 MC		Voir NOTES 24, 27, 31, 32, 74, 87 et 103
Location - sièges de toilette	0341TR	1-Avr-19	Oui			M, IP, ER, PT	4 / 4 MC		Voir NOTES 24, 27, 31, 32, 76, 87 et 103

Tableau des avantages du PFSI - Couverture supplémentaire

Description de l'avantage	Code d'avantage	Date d'effet	Préautorisation requise	Code CIM-9 / CIM-10 ou diagnostic écrit requis	Code de santé provincial requis	Prescripteur requis	Limite de la fréquence	Montant maximum en dollars	Commentaires
Location - bancs pour le bain	0344PR	1-Avr-19	Oui			M, IP, ER, PT	4 / 4 MC		Voir NOTES 24, 27, 31, 32, 75, 87 et 103
Location - sièges de toilette - surélevé	0341SR	1-Avr-19	Oui			M, IP, ER, PT	4 / 4 MC		Voir NOTES 24, 27, 31, 32, 77, 87 et 103
Location – barres d'appui au mur	300119	1-Avr-19	Oui			M, IP, ER, PT	4 / 4 MC		Voir NOTES 24, 27, 31, 32, 78, 87 et 103
Aides pour oxygénothérapie et aide respiratoire									
Appareils C-PAP et Bi-PAP	343011	30-Mai-18	Oui			M, IP	1 / À VIE		Voir NOTES 24, 36 et 87
Ventilateurs	343714	30-Mai-18	Oui			M, IP	1 / À VIE		Voir NOTES 24 et 87 Un diagnostic qui indique une insuffisance respiratoire chronique.
Moniteurs d'apnée	300105	30-Mai-18	Oui			M, IP	1 / À VIE		Voir NOTES 24 et 87 Un diagnostic qui indique une insuffisance respiratoire chronique.
Concentrateur d'oxygène, dispositifs pour la conservation de l'oxygène, réservoirs et accessoires	0310CI	30-Mai-18	Oui			M, IP	2 / 1 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 24, 37, 38 et 87
Recharge d'oxygène – Gaz	341528	30-Mai-18	Oui			M, IP	4 / 4 MC		Voir NOTES 24, 37, 38 et 87
Recharge d'oxygène – Liquide	341015	30-Mai-18	Oui			M, IP	4 / 4 MC		Voir NOTES 24, 37, 38 et 87
Plates-formes de drainage postural, appareils d'aspiration, percuteurs, réanimateurs	0362PD	30-Mai-18	Oui			M, IP	1 / À VIE		Voir NOTES 24 et 87 Un diagnostic qui indique une insuffisance respiratoire chronique.
Chambre de retenue pour inhalateur	400235	30-Mai-18				M, IP	2 / 1 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 24 et 87 Dans PDS, les soumissions sont faites au moyen du NIP 00000903676
Compresseur brumisateur	340615	30-Mai-18	Oui			M, IP	1 / 5 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 24 et 87 Non remboursable avec location de compresseur brumisateur.
Fournitures pour compresseur brumisateur (p. ex. : nébuliseurs, masque, tube, etc.)	402020	30-Mai-18	Oui			M, IP			Voir NOTES 24 et 87
Location – Appareils C-PAP et Bi-PAP	343019	30-Mai-18	Oui			M, IP	4 / 4 MC		Voir NOTES 24, 36, 79 et 87

Tableau des avantages du PFSI - Couverture supplémentaire

Description de l'avantage	Code d'avantage	Date d'effet	Préautorisation requise	Code CIM-9 / CIM-10 ou diagnostic écrit requis	Code de santé provincial requis	Prescripteur requis	Limite de la fréquence	Montant maximum en dollars	Commentaires
Location – Ventilateur (Respirateur)	343715	30-Mai-18	Oui			M, IP	4 / 4 MC		Voir NOTES 24, 79 et 87 Un diagnostic qui indique une insuffisance respiratoire chronique.
Location – Moniteurs d'apnée	300106	30-Mai-18	Oui			M, IP	4 / 4 MC		Voir NOTES 24, 79 et 87 Un diagnostic qui indique une insuffisance respiratoire chronique.
Location – Concentrateur d'oxygène, dispositifs pour la conservation de l'oxygène, réservoirs et accessoires	0310CR	30-Mai-18	Oui			M, IP	4 / 4 MC		Voir NOTES 24, 37, 38, 79 & 87
Location – Plates-formes de drainage postural, appareils d'aspiration, percuteurs, réanimateurs	0362PR	30-Mai-18	Oui			M, IP	4 / 4 MC		Voir NOTES 24, 79 et 87 Un diagnostic qui indique une insuffisance respiratoire chronique.
Location – Compresseur brumisateur	340617	30-Mai-18	Oui			M, IP	1 / 1 MC		Voir NOTES 24, 79 et 87 Non remboursable avec achat de compresseur brumisateur.
Appareils fonctionnels pour l'administration de médicaments/fournitures pour diabétiques									
Seringues à injection	401126	30-Mai-18							Voir NOTES 21 et 87
Fournitures pour diabétiques - bandelettes réactives	401135	30-Mai-18							Voir NOTES 21 et 87
Fournitures pour diabétiques - lancettes	401132	30-Mai-18							Voir NOTES 21 et 87
Support pour intraveineuse	404208	5-Nov-14	Oui			M	1 / À VIE		Voir NOTE 87
Location - Support pour intraveineuse	404209	5-Nov-14	Oui			M	1 / 1 MC		Voir NOTES 79 et 87
Fournitures et accessoires pour intraveineuse	404225	5-Nov-14	Oui			M			Voir NOTE 87
Aide pour la mobilité personnelle									
Fauteuil roulant électrique - achat	360605	1-Apr-19	Oui			M, ER, PT	1 / 5 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 24, 40, 87 et 98 Non remboursable avec le code 305202.
Fauteuil roulant (non-motorisé) - achat	305202	1-Apr-19	Oui			M, ER, PT	1 / 5 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 24, 40, 87 et 98 Non remboursable avec le code 360605 et 0302ER

Tableau des avantages du PFSI - Couverture supplémentaire

Description de l'avantage	Code d'avantage	Date d'effet	Préautorisation requise	Code CIM-9 / CIM-10 ou diagnostic écrit requis	Code de santé provincial requis	Prescripteur requis	Limite de la fréquence	Montant maximum en dollars	Commentaires
Système de siège personnalisé	304212	1-Apr-19	Oui			M, ER, PT	1 / 2 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 24, 40, 87 et 98
Système de siège non personnalisé	0306NC	1-Apr-19	Oui			M, ER, PT	1 / 2 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 24, 40, 87 et 98
Modifications - Fauteuil roulant électrique	0302EM	1-Apr-19	Oui			M, ER, PT	1 / 2 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 24, 40, 87 et 98
Fauteuil roulant manuel - modifications	0302M	1-Apr-19	Oui			M, ER, PT	1 / 2 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 24, 40, 87 et 98
Canne - modifications	304500	1-Apr-19	Oui			M, ER, PT	1 / 2 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 24, 40, 87 et 98
Béquilles - modifications	304503	1-Apr-19	Oui			M, ER, PT	1 / 2 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 24, 40, 87 et 98
Cannes blanches - modifications	0300WM	1-Apr-19	Oui			M, ER, PT	1 / 2 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 24, 40, 87 et 98
Détecteurs d'obstacle - modifications	0300ODM	1-Apr-19	Oui			M, ER, PT	1 / 2 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 24, 40, 87 et 98
Marchette - modifications	0309M	1-Apr-19	Oui			M, ER, PT	1 / 2 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 24, 40, 87 et 98
Réparations - Fauteuil roulant électrique	0302ERE	1-Apr-19	Oui				1 / 1 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 24, 40, 41, 87 et 98
Réparations - fauteuil roulant manuel	0302RE	1-Apr-19	Oui				1 / 1 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 24, 40, 41, 87 et 98
Cannes – réparations	304501	1-Apr-19	Oui				1 / 1 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 24, 40, 41, 87 et 98
Béquilles – réparations	304504	1-Apr-19	Oui				1 / 1 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 24, 40, 41, 87 et 98
Cannes blanches – réparations	0300WF	1-Apr-19	Oui				1 / 1 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 24, 40, 41, 87 et 98
Détecteurs d'obstacles - réparations	0300ODF	1-Apr-19	Oui				1 / 1 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 24, 40, 41, 87 et 98
Marchettes – réparations	0309RE	1-Apr-19	Oui				1 / 1 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 24, 40, 41, 87 et 98
Cannes – achat	304506	1-Apr-19	Oui			M, ER, PT	1 / 5 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 24, 40, 87 et 98
Béquilles - achat	304508	1-Apr-19	Oui			M, ER, PT	1 / 5 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 24, 40, 87 et 98
Marchettes – achat	304510	1-Apr-19	Oui			M, ER, PT	1 / 5 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 24, 40, 87 et 98
Cannes blanches - achat	0300WP	1-Apr-19	Oui			M, ER, PT	1 / 5 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 24, 40, 87 et 98
Détecteurs d'obstacle électroniques - achat	0300ODP	1-Apr-19	Oui			M, ER, PT	1 / 5 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 24, 40, 87 et 98
Fauteuil roulant électrique - location	0302ER	1-Apr-19	Oui			M, ER, PT	1 / 3 MC		Voir NOTES 24, 40, 87 et 103
Fauteuil roulant manuel - location	305204	1-Apr-19	Oui			M, ER, PT	1 / 3 MC		Voir NOTES 24, 40, 87 et 103

Tableau des avantages du PFSI - Couverture supplémentaire

Description de l'avantage	Code d'avantage	Date d'effet	Préautorisation requise	Code CIM-9 / CIM-10 ou diagnostic écrit requis	Code de santé provincial requis	Prescripteur requis	Limite de la fréquence	Montant maximum en dollars	Commentaires
Cannes - location	304502	1-Apr-19	Oui			M, ER, PT	1 / 3 MC		Voir NOTES 24, 40, 87 et 103
Béquilles - location	304505	1-Apr-19	Oui			M, ER, PT	1 / 3 MC		Voir NOTES 24, 40, 87 et 103
Cannes blanches - location	0300WR	1-Apr-19	Oui			M, ER, PT	1 / 3 MC		Voir NOTES 24, 40, 87 et 103
Détecteurs d'obstacle - location	0300ODR	1-Apr-19	Oui			M, ER, PT	1 / 3 MC		Voir NOTES 24, 40, 87 et 103
Achat – Poussettes pédiatriques adaptatives ou adaptées pour les besoins spéciaux	0309PSTR	1-Apr-19	Oui			M, ER, PT	1 / 5 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 24, 40, 87 et 98
Achat – Verticalisateur pédiatrique	0326PS	1-Apr-19	Oui			M, ER, PT	1 / 5 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 24, 40, 87 et 98
Marchettes - location	0309R	1-Apr-19	Oui			M, ER, PT	1 / 3 MC		Voir NOTES 24, 40, 87 et 103
Achat d'un lève-personne sur rail portatif	0365OTP	1-Apr-19	Oui			M, ER, PT	1 / 5 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 24, 27, 31, 40, 87 et 98
Achat d'un lève-personne alimenté par pile	0365BP	1-Apr-19	Oui			M, ER, PT	1 / 5 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 24, 27, 31, 40, 87 et 98
Achat d'une toile 4 points	03654PP	1-Apr-19	Oui			M, ER, PT	1 / 2 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 24, 27, 31, 40, 87 et 98
Toile professionnelle avec poignées de positionnement - achat	0365PSP	1-Apr-19	Oui			M, ER, PT	1 / 2 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 24, 27, 31, 40, 87 et 98
Achat de toiles pour lève-personne	0365SOP	1-Apr-19	Oui			M, ER, PT	1 / 2 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 24, 27, 31, 40, 87 et 98
Siège élévateur pour la baignoire alimenté par pile - achat	0365BTP	1-Apr-19	Oui			M, ER, PT	1 / 5 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 24, 27, 31, 40, 87 et 98
Lève-personne sur rail portatif - location	0365OTR	1-Apr-19	Oui			M, ER, PT	1 / 4 MC		Voir NOTES 24, 27, 31, 40, 87 et 103
Lève-personne alimenté par pile - location	0365BPR	1-Apr-19	Oui			M, ER, PT	1 / 4 MC		Voir NOTES 24, 27, 31, 40, 87 et 103
Location d'une toile 4 points	03654PR	1-Apr-19	Oui			M, ER, PT	1 / 4 MC		Voir NOTES 24, 27, 31, 40, 87 et 103
Toile professionnelle avec poignées de positionnement - location	0365PSR	1-Apr-19	Oui			M, ER, PT	1 / 4 MC		Voir NOTES 24, 27, 31, 40, 87 et 103
Toiles pour lève-personne - location	0365SOR	1-Apr-19	Oui			M, ER, PT	1 / 4 MC		Voir NOTES 24, 27, 31, 40, 87 et 103
Siège élévateur pour la baignoire alimenté par pile - location	0365BTR	1-Apr-19	Oui			M, ER, PT	1 / 4 MC		Voir NOTES 24, 27, 31, 40, 87 et 103

Tableau des avantages du PFSI - Couverture supplémentaire

Description de l'avantage	Code d'avantage	Date d'effet	Préautorisation requise	Code CIM-9 / CIM-10 ou diagnostic écrit requis	Code de santé provincial requis	Prescripteur requis	Limite de la fréquence	Montant maximum en dollars	Commentaires
Achat - lit d'hôpital manuel, matelas et accessoires	0305	1-Apr-19	Oui			M, ER, PT	1 / 5 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 24, 27, 31, 40, 87, 91 et 97
Achat - lit d'hôpital électronique, matelas et accessoires	0305E	1-Apr-19	Oui			M, ER, PT	1 / 5 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 24, 27, 31, 40, 87, 91 et 97
Location - lit d'hôpital manuel, matelas et accessoires	0305R	1-Apr-19	Oui			M, ER, PT	4 / 4 MC		Voir NOTES 24, 40, 79, 87, 91 et 103
Location - lit d'hôpital électronique, matelas et accessoires	0305ER	1-Apr-19	Oui			M, ER, PT	4 / 4 MC		Voir NOTES 24, 40, 79, 87, 91 et 103
Prothèses et orthèses									
Bras artificiel - gauche	0500LP	30-Mai-18	Oui			M	Voir commentaires		Voir NOTES 24, 40, 87 et 92
Bras artificiel – droit	0500RP	30-Mai-18	Oui			M	Voir commentaires		Voir NOTES 24, 40, 87 et 92
Prothèse mammaire - gauche	0501LP	30-Mai-18	Oui			M, IP	Voir commentaires		Voir NOTES 24, 40, 87 et 92
Prothèse mammaire - droite	0501RP	30-Mai-18	Oui			M, IP	Voir commentaires		Voir NOTES 24, 40, 87 et 92
Prothèse oculaire - gauche	0502LP	30-Mai-18	Oui			M, IP	Voir commentaires		Voir NOTES 24, 40, 87 et 92
Prothèse oculaire - droite	0502RP	30-Mai-18	Oui			M, IP	Voir commentaires		Voir NOTES 24, 40, 87 et 92
Pied prothétique – gauche	0503LP	30-Mai-18	Oui			M	Voir commentaires		Voir NOTES 24, 40, 87 et 92
Pied prothétique – droit	0503RP	30-Mai-18	Oui			M	Voir commentaires		Voir NOTES 24, 40, 87 et 92
Main artificielle – gauche	0504LP	30-Mai-18	Oui			M	Voir commentaires		Voir NOTES 24, 40, 87 et 92
Main artificielle – droite	0504RP	30-Mai-18	Oui			M	Voir commentaires		Voir NOTES 24, 40, 87 et 92
Jambe artificielle – gauche	0505LP	30-Mai-18	Oui			M	Voir commentaires		Voir NOTES 24, 40, 87 et 92
Jambe artificielle – droite	0505RP	30-Mai-18	Oui			M	Voir commentaires		Voir NOTES 24, 40, 87 et 92
Larynx artificiel	503518	30-Mai-18	Oui			M	Voir commentaires		Voir NOTES 24, 40, 87 et 92
Fournitures pour membre artificiel - couvre- moignons	0515P	5-Nov-14	Oui			M			Voir NOTES 24, 40 et 87
Fournitures pour membre artificiel - gaines	0519P	5-Nov-14	Oui			M			Voir NOTES 24, 40 et 87

Tableau des avantages du PFSI - Couverture supplémentaire

Description de l'avantage	Code d'avantage	Date d'effet	Préautorisation requise	Code CIM-9 / CIM-10 ou diagnostic écrit requis	Code de santé provincial requis	Prescripteur requis	Limite de la fréquence	Montant maximum en dollars	Commentaires
Corset lombaire	0507PB	30-Mai-18	Oui			M, IP	1/1 AC		Voir NOTES 39, 40, 87 et 89
Collet cervical	0528P	30-Mai-18	Oui			M, IP	1/1 AC		Voir NOTES 39, 40, 87 et 89
Orthèse - cheville gauche	0507PLA	30-Mai-18	Oui			M, IP	1/1 AC		Voir NOTES 39, 40, 87 et 89
Orthèse - cheville droite	0507PRA	30-Mai-18	Oui			M, IP	1/1 AC		Voir NOTES 39, 40, 87 et 89
Orthèse - bras gauche	0507PLAR	30-Mai-18	Oui			M, IP	1/1 AC		Voir NOTES 39, 40, 87 et 89
Orthèse - bras droit	0507PRAR	30-Mai-18	Oui			M, IP	1/1 AC		Voir NOTES 39, 40, 87 et 89
Orthèse - jambe gauche	0507PLL	30-Mai-18	Oui			M, IP	1/1 AC		Voir NOTES 39, 40, 87 et 89
Orthèse - jambe droite	0507PRL	30-Mai-18	Oui			M, IP	1/1 AC		Voir NOTES 39, 40, 87 et 89
Orthèse - poignet gauche	0507PLW	30-Mai-18	Oui			M, IP	1/1 AC		Voir NOTES 39, 40, 87 et 89
Orthèse - poignet droit	0507PRW	30-Mai-18	Oui			M, IP	1/1 AC		Voir NOTES 39, 40, 87 et 89
Orthèse - coude gauche	0507PLE	30-Mai-18	Oui			M, IP	1/1 AC		Voir NOTES 39, 40, 87 et 89
Orthèse - coude droit	0507PRE	30-Mai-18	Oui			M, IP	1/1 AC		Voir NOTES 39, 40, 87 et 89
Orthèse - genou gauche	0507PLK	30-Mai-18	Oui			M, IP	1/1 AC		Voir NOTES 39, 40, 87 et 89
Orthèse - genou droit	0507PRK	30-Mai-18	Oui			M, IP	1/1 AC		Voir NOTES 39, 40, 87 et 89
Orthétique – supports plantaires personnalisés	503131	30-Mai-18	Oui			M, IP	1 paire/1 AC	250,00 \$	Voir NOTES 40, 87 et 90
Orthétique – semelles	504385	30-Mai-18	Oui			M, IP	1 paire/1 AC	250,00 \$	Voir NOTES 40, 87 et 88
Orthétique – coussinets pour les pieds	504380	30-Mai-18	Oui			M, IP	1 paire/1 AC	250,00 \$	Voir NOTES 40, 87 et 88
Physiothérapie, ergothérapie, orthophonie									
Physiothérapie - Évaluation initiale - dans une clinique	0226IA	5-Nov-14	Oui	Oui		M	1 / 1 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 42, 44 et 87
Physiothérapie – Visite subséquente - dans une clinique	0226CI	5-Nov-14	Oui	Oui		M	12 / 1 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 43, 44 et 87
Physiothérapie - Évaluation initiale - dans un foyer	0226IAR	5-Nov-14	Oui	Oui		M	1 / 1 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 42, 45 et 87
Physiothérapie – Visite subséquente - dans un foyer	0226R	5-Nov-14	Oui	Oui		M	12 / 1 ANNÉE CIVILE		Voir NOTES 43, 45 et 87

Tableau des avantages du PFSI - Couverture supplémentaire

Description de l'avantage	Code d'avantage	Date d'effet	Préautorisation requise	Code CIM-9 / CIM-10 ou diagnostic écrit requis	Code de santé provincial requis	Prescripteur requis	Limite de la fréquence	Montant maximum en dollars	Commentaires
Physiothérapie - Évaluation initiale - à l'hôpital	0226H I	5-Nov-14		Oui			1 / 1 ANNÉE CIVILE	26,75 \$	Voir NOTES 44 et 87
Physiothérapie – Visite subséquente - à l'hôpital	0226H	5-Nov-14		Oui			12 / 1 ANNÉE CIVILE	27,75 \$	Voir NOTES 44 et 87
Ergothérapie – Évaluation initiale - dans une clinique	0242CIA	5-Nov-14	Oui	Oui		M	1 / 1 ANNÉE CIVILE	80,00 \$	Voir NOTES 46 et 87
Ergothérapie – Visite subséquente - dans une clinique	0242CI	5-Nov-14	Oui	Oui		M	20 / 1 ANNÉE CIVILE	80,00 \$	Voir NOTES 46 et 87
Ergothérapie – Évaluation initiale - dans un foyer	0242RA	5-Nov-14	Oui	Oui		M	1 / 1 ANNÉE CIVILE	80,00 \$	Voir NOTES 46 et 87
Ergothérapie – Visite subséquente - dans un foyer	0242R	5-Nov-14	Oui	Oui		M	20 / 1 ANNÉE CIVILE	80,00 \$	Voir NOTES 46 et 87
Ergothérapie – Évaluation initiale - à l'hôpital	0242H I	5-Nov-14		Oui			1 / 1 ANNÉE CIVILE	26,75 \$	Voir NOTE 87
Ergothérapie – Visite subséquente - à l'hôpital	0242H	5-Nov-14		Oui			20 / 1 ANNÉE CIVILE	27,75 \$	Voir NOTE 87
Orthophonie – Évaluation initiale - dans une clinique	0230IA	5-Nov-14	Oui	Oui		M			Voir NOTES 47, 49 et 87
Orthophonie - Visite subséquente - dans une clinique	0230CI	5-Nov-14	Oui	Oui		M			Voir NOTES 48, 49 et 87
Orthophonie - à l'hôpital	0230H	5-Nov-14		Oui		M		26,75 \$	Voir NOTE 87
Soins de la vue – Services de lunetterie									
Montures et lentilles unifocales	0600FL	5-Nov-14					1 / 24 MC	123,70 \$	Voir NOTES 50, 51, 63, 64, 65, 67, 68 et 87
Verre unifocal avec astigmatisme (montures et verres)	0600SALF	5-Nov-14					1 / 24 MC	130,40 \$	Voir NOTES 50, 52, 63, 64, 65, 67, 68 et 87
Montures et lentilles, double foyer	0600FB	5-Nov-14					1 / 24 MC	170,45 \$	Voir NOTES 50, 53, 63, 64, 65, 67, 68 et 87
Verres bifocaux avec astigmatisme (montures et verres)	0600BAFL	5-Nov-14					1 / 24 MC	183,85 \$	Voir NOTES 50, 54, 63, 64, 65, 67, 68 et 87

Tableau des avantages du PFSI - Couverture supplémentaire

Description de l'avantage	Code d'avantage	Date d'effet	Préautorisation requise	Code CIM-9 / CIM-10 ou diagnostic écrit requis	Code de santé provincial requis	Prescripteur requis	Limite de la fréquence	Montant maximum en dollars	Commentaires
Verres unifocaux avec astigmatisme	0600LA	5-Nov-14					1 / 24 MC	33,20 \$	Voir NOTES 50, 55, 63, 64, 65, 67, 68 et 87
Verres unifocaux sans astigmatisme	0600L	5-Nov-14					1 / 24 MC	26,70 \$	Voir NOTES 50, 56, 63, 64, 65, 67, 68 et 87
Lentilles - bifocaux – avec astigmatisme	0600BA	5-Nov-14					1 / 24 MC	80,20 \$	Voir NOTES 50, 57, 63, 64, 65, 67, 68 et 87
Lentilles - bifocaux – sans astigmatisme	0600B	5-Nov-14					1 / 24 MC	66,85 \$	Voir NOTES 50, 58, 63, 64, 65, 67, 68, 70 et 87
Montures	0600F	5-Nov-14					1 / 24 MC	33,45 \$	Voir NOTES 63, 64, 65 et 87
Boîtier	0600CAS	5-Nov-14					1 / 24 MC	3,35 \$	Voir NOTES 63, 64, 65 et 87
Frais d'ordonnance - verres unifocaux avec nouvelle monture	0600DSNF	5-Nov-14					1 / 24 MC	60,20 \$	Voir NOTES 50, 59, 63, 64, 65 et 87
Frais d'ordonnance - verres unifocaux avec monture existante	0600DSEF	5-Nov-14					1 / 24 MC	40,10 \$	Voir NOTES 50, 60, 63, 64, 65 et 87
Frais d'ordonnance - verres bifocaux avec nouvelle monture	0600DBNF	5-Nov-14					1 / 24 MC	66,85 \$	Voir NOTES 50, 61, 63, 64, 65 et 87
Frais d'ordonnance - verres bifocaux avec monture existante	0600DBEF	5-Nov-14					1 / 24 MC	53,50 \$	Voir NOTES 50, 62, 63, 64, 65 et 87
Examen de la vue complet	600013	30-Mai-18					1 / 12 MC	54,60 \$	Voir NOTES 69 et 87. Ne peuvent être facturés avec le code 600P. Les services fournis par les médecins en titre seront remboursés selon les guides des tarifs provinciaux/territoriaux. Veuillez vous référer aux honoraires professionnels et aux sections relatives aux honoraires de médecins spécialistes dans le tableau des avantages.
Examen partiel des yeux	0600P	30-Mai-18					1 / 12 MC	33,30 \$	Voir NOTES 69 et 87. Ne peuvent être facturés avec le code 600013. Les services fournis par les médecins en titre seront remboursés selon les guides des tarifs provinciaux/territoriaux. Veuillez vous référer aux honoraires professionnels et aux sections relatives aux honoraires de médecins spécialistes dans le tableau des avantages.
Verres de contact	0604C	1-Apr-19					1 / 2 ANNÉE CIVILE	188,00 \$	Voir NOTES 87 et 102
Soins institutionnels									

Tableau des avantages du PFSI - Couverture supplémentaire

Description de l'avantage	Code d'avantage	Date d'effet	Préautorisation requise	Code CIM-9 / CIM-10 ou diagnostic écrit requis	Code de santé provincial requis	Prescripteur requis	Limite de la fréquence	Montant maximum en dollars	Commentaires
Foyers de soins infirmiers (établissements du secteur privé et public)	0112CI	1-Avr-16	Oui	Oui				1 736 \$ / mois	Voir NOTE 87 Ne peuvent être facturés avec le code 0247CI.
Centre résidentiel de santé mentale	0115M	5-Nov-14	Oui	Oui				1 736 \$ / mois	Voir NOTE 87

Pour ce qui est des soins dentaires, consultez le Tableau des avantages du PFSI – Couverture pour soins dentaires, au www.medaviebc.ca/fr/professionnels-de-la-sante/resources

NOTES :

NOTE 1 - L'évaluation complète doit être effectuée par un gestionnaire de cas en soins à domicile ou en santé ou par tout autre professionnel de la santé comme un médecin, une infirmière, un ergothérapeute, un physiothérapeute, un inhalothérapeute, un orthophoniste ou un travailleur social. Frais de l'évaluation complète : 53,30 \$/h (3 heures maximum). Le rapport doit inclure le diagnostic, l'étendue de l'invalidité, l'historique clinique, le traitement prescrit en cours, la disponibilité de centres de soins (incluant leur emplacement) et la capacité du patient à fonctionner dans la maison et à aller à l'extérieur; sommaire du fonctionnement et des besoins pour voir, entendre, communiquer, se déplacer, utiliser les toilettes, le transfert (du lit à la chaise, etc.), manger, s'habiller, se laver, pratiquer les soins de pieds et quant au matériel, à l'équipement et aux prothèses (s'il y a lieu). L'évaluation doit inclure le niveau de soins recommandé ainsi que le nombre d'heures de soins par semaine.

NOTE 2 - Les demandes de préautorisation doivent être accompagnées :
 (1) d'une lettre d'un médecin ou d'un infirmier praticien indiquant le diagnostic et l'ordonnance de psychothérapie ou de counseling; et
 (2) du rapport d'évaluation initiale (demandes de nouveau traitement); ou
 (3) du rapport d'évaluation des progrès (demandes de prolongation du traitement).

Le rapport devrait présenter l'historique clinique et les renseignements obtenus lors de l'entrevue, y compris :

- les résultats de l'analyse psychométrique (si effectuée);
- le diagnostic du DSM-IV ou DSM-V;
- un plan de traitement décrivant les objectifs et la durée prévue du traitement;

Le paiement pour les rapports est inclus dans les frais pour l'évaluation/traitement. Le fournisseur ne devrait pas poursuivre les démarches avant l'obtention de l'autorisation préalable.

NOTE 3 - Le fournisseur doit être un psychologue clinicien agréé, un psychothérapeute agréé, un conseiller-thérapeute agréé ou un travailleur social détenant un permis de l'organisme de réglementation de la province ou du territoire où il pratique.

NOTE 4 - L'avantage offre un maximum de 10 séances de traitement d'une heure. Tout traitement supplémentaire doit faire l'objet d'une autorisation préalable du PFSI. Les demandes d'autorisation préalable pour la prolongation de traitement (jusqu'à concurrence de 10 séances) doivent être accompagnées d'une recommandation d'un infirmier praticien ou d'un médecin pour des séances supplémentaires et d'un rapport d'évaluation des progrès.

Exclusions :

Services psychiatriques et services d'un médecin de famille (indiqués dans le Tableau des avantages du PFSI – Couverture de base)
 Psychanalyse
 Évaluations psychoéducatives
 Formation en dynamique de vie
 Art-thérapie
 Hypnothérapie

Sexothérapie

Tableau des avantages du PFSI - Couverture supplémentaire

- NOTE 5 - Frais par province pour l'évaluation initiale et les traitements subséquents, par heure : (C.-B. = 160 \$), (Alb. = 170 \$), (Sask. = 110 \$), (Man., Î.-P.-É., T.-N.-L. = 150 \$), (ON = 205 \$), (QC = 125 \$), (N.-B., T.N.-O., Nun., Yn = 130 \$), (N.-É. = 140 \$).
- NOTE 6 - Pour les réfugiés réinstallés qui bénéficient d'une aide gouvernementale à la réinstallation et qui font l'objet d'une évaluation de santé après l'arrivée, le PFSI paiera les services de traduction médicale jusqu'à un total de deux heures.
- NOTE 7 - Audiologistes et spécialistes des troubles du langage : nous rembourserons les frais habituels et courants jusqu'à concurrence de 74,20 \$ par test.
- NOTE 8 - (1) Un audiogramme produit au cours des six derniers mois doit être fourni.
(a) Tous les appareils auditifs, à l'exception des appareils C.R.O.S et Bicros :
– Personnes de 12 ans et moins : avoir une déficience auditive qui peut compromettre le développement de la parole ou du langage; personnes de 12 à 18 ans inclusivement : perte auditive moyenne d'au moins 25 dB
– Personnes de 19 ans et plus qui ont une perte auditive moyenne d'au moins 35 dB dans leur oreille la moins atteinte
(b) Appareils C.R.O.S. (tous les âges) : Les clients doivent avoir une perte auditive non appareillable dans une oreille et une perte auditive normale ou légère (de 25 à 35 dB) dans l'oreille la moins atteinte; Bicros (tous les âges) : Les clients doivent avoir une perte auditive non appareillable dans une oreille et une perte auditive moyenne (de 35 à 65 dB) ou plus importante dans l'oreille la moins atteinte.
La moyenne signifie le seuil d'audition moyen (SMA) basé sur les fréquences de 500, 1 000, 2 000 et 4 000 hertz (Hz).
- (2) Un médecin, un audiologiste clinique ou un audioprothésiste doit prescrire la prothèse auditive et l'équipement connexe.
(3) Une évaluation des besoins et les raisons de la recommandation de ces avantages en particulier doivent être soumises à des fins d'examen.
- NOTE 9 - Pas remboursable avec les codes : 0304PAL, 0304DEL, 0304BAHL, 327028, 0304PALD, 0304DELD.
- NOTE 10 - Pas remboursable avec les codes : 0304PAR, 0304DER, 0304BAHR, 327036, 0304PARD, 0304DERD.
- NOTE 11 - Pas remboursable avec les codes : 0304BCL, 0304DEL, 0304BAHL, 327028, 0304BCLD, 0304DELD.
- NOTE 12 - Pas remboursable avec les codes : 0304BCR, 0304DER, 0304BAHR, 327036, 0304BCRD, 0304DERD.
- NOTE 13 - Pas remboursable avec les codes : 0304BCL, 0304PAL, 0304BAHL, 327028, 0304BCLD, 0304PALD.
- NOTE 14 - Pas remboursable avec les codes : 0304BCR, 0304PAR, 0304BAHR, 327036, 0304BCRD, 0304PARD.
- NOTE 15 - Surdité de perception grave à profonde dans les deux oreilles.
- NOTE 16 - Aucune contre-indication médicale.
- NOTE 17 - Un placement en milieu éducatif où l'accent est mis sur le développement des habiletés pour l'écoute et l'expression orale.
- NOTE 18 - Soutien familial qui inclut l'engagement aux processus de réadaptation.
- NOTE 19 - Pas remboursable avec le code 0344P.
- NOTE 20 - Détermination de l'admissibilité pour les raisons suivantes :
(1) une perte auditive de transmission ou mixte (unilatérale ou bilatérale) lorsque le patient peut encore bénéficier d'une amplification du son ou une surdité de perception unilatérale, p. ex., la surdité unilatérale ET
(2) un des troubles suivants doit être présent :
• des malformations de l'oreille congénitales ou des suites d'une intervention chirurgicale où la fonction cochléaire est bonne, mais où il n'y a pas de conduit auditif externe; OU
• un trouble chronique de l'oreille interne; OU
• une otorrhée chronique, où l'utilisation d'une prothèse auditive conventionnelle cause des problèmes tels qu'une rétroaction acoustique, peu de confort, une mauvaise qualité du son ou une aggravation de l'infection; OU
• une tumeur sur l'oreille externe ou la cavité tympanique; OU

Tableau des avantages du PFSI - Couverture supplémentaire

- une perte auditive de transmission due à une maladie des osselets où le patient ne peut pas avoir recours à une correction chirurgicale OU
- les prothèses auditives conventionnelles ne fonctionnent pas.

NOTE 21 - Les fournitures peuvent également être soumises en ligne par l'entremise du système de facturation des pharmacies.

NOTE 22 - Les clients doivent être aveugles ou avoir une basse vision qui ne peut pas être corrigée médicalement, chirurgicalement ou au moyen de lunettes ou de verres de contact ordinaire (c.-à-d. une acuité visuelle de moins de 6/21 dans chaque œil ou un champ visuel de moins de 60° dans les méridiens 180° et 90°), après correction avec des verres ophtalmiques appropriés (des lunettes ou des verres de contact, mais pas de systèmes optiques spéciaux ou l'addition de plus de 4 dioptries).

NOTE 23 - Pompes pour NPT : doit être le seul moyen du client pour s'alimenter.

NOTE 24 - Selon les frais habituels et courants de la province ou du territoire.

NOTE 25 - Le client ne peut pas être nourri au moyen de la gravité.

NOTE 26 - L'assuré doit répondre à au moins un de ces critères :

- (a) Troubles de l'oropharynx ou troubles gastro-intestinaux résultant d'une affection de l'œsophage ou de dysphagie; p. ex., chirurgie de la tête ou du cou, troubles neuromusculaires ou maladie cérébrovasculaire, quand la dysphagie empêche le patient de manger ou si toute autre condition médicale empêche le patient de manger;
- (b) Troubles de la digestion ou de l'absorption
- (c) Patient nécessitant un régime défini chimiquement comme principal traitement d'une maladie pour laquelle les avantages thérapeutiques ont été prouvés; p. ex., maladie de Crohn.
- (d) Sévère insuffisance intestinale entraînant une intolérance des aliments; p. ex., insuffisance pancréatique, obstruction biliaire syndrome de l'intestin court;
- (e) pour les préparations pour nourrissons : présence d'un retard de la croissance ou d'une contre-indication à l'allaitement.

EXCLUSIONS : Un produit nutritionnel ne sera pas remboursé s'il sert à l'un des usages suivants :

- Amaigrissement prescrit pour le traitement de l'obésité
- Musculation;
- Remplacement volontaire de repas;
- Commodité

NOTE 27 - Le client doit pas être dans un établissement de soins actifs ou un centre de soins de longue durée.

NOTE 28 - Incontinence chronique incontrôlée où il y a perte quotidienne modérée, importante ou totale d'urine ou de selles, malgré toutes les interventions pratiquées.

NOTE 29 - Le client doit être atteint d'insuffisance veineuse chronique (IVC) de classe 2 ou 3 OU de lymphœdème chronique.

Les avantages prescrits pour les raisons suivantes ne sont pas admissibles : - patients hospitalisés; interventions de courte durée; usage pré ou postopératoire; IVC de classe 1; grossesse; thrombose veineuse profonde (TVP); cellulite; caillots; thrombophlébite; phlébite; syndrome post-phlébitique; gestion d'œdème; œdème systémique; insuffisance artérielle; hypotension; intervention à court terme; utilisation nocturne; arthrose; prévention; varices.

NOTE 30 - Le client doit souffrir d'une cicatrisation hypertrophique et devoir porter un vêtement de compression quotidiennement pour une période minimale de six (6) mois.

NOTE 31 - Le client ne peut pas avoir plus d'un appareil d'aide fonctionnel pour une même fonction.

NOTE 32 - Le client doit avoir une incapacité physique exigeant une aide pour la toilette, la chambre à coucher ou le bain.

NOTE 33 - Pas remboursable avec le code 0341S.

NOTE 34 - Pas remboursable avec le code 0341BS.

NOTE 35 - Pas remboursable avec le code 0341TS.

NOTE 36 - CPAP – troubles respiratoires du sommeil documentés ; BiPAP - troubles primaires des muscles respiratoires. Dystrophie musculaire, maladies neuromusculaires progressives, lésion médullaire traumatique, déformations de la paroi thoracique ou affections pulmonaires restrictives, p. ex., cyphoscoliose.

Tableau des avantages du PFSI - Couverture supplémentaire

NOTE 37 - Pour que le client soit admissible à l'avantage, les résultats de tests de gazométrie du sang artériel (GSA) et d'oxymétrie doivent être obtenus lorsque son état s'est stabilisé.

Exception : Les tests de GSA ou d'oxymétrie ne sont pas requis pour les personnes au stade final d'une maladie en phase terminale.

NOTE 38 - Une des indications médicales pour l'oxygénothérapie à domicile suivantes :

- Une PaO₂ au repos et à l'air ambiant égal ou inférieur à 55 mm Hg;
- Une PaO₂ au repos en air ambiant entre 56 et 59 mm Hg, lorsqu'il y a une preuve documentée par un médecin et appuyée par le résultat d'un test de GSA de la présence d'un cœur pulmonaire, d'hypertension pulmonaire ou de polycythémie secondaire;
- PaO₂ se situant continuellement entre 56 et 59 mm Hg, lorsqu'il y a preuve de :
 - a) limitation à l'effort causée par une hypoxémie; avec une tolérance à l'effort considérablement plus élevée ou une diminution importante de l'essoufflement sous oxygène par rapport à l'air ambiant (corroborée par une GSA et un test d'oxymétrie à l'effort) ou
 - b) hypoxémie nocturne lorsque la désaturation en oxygène est inférieure à 88 % pendant 30 % de la nuit et en l'absence de troubles respiratoires du sommeil (corroborée par une GSA et un test d'oxymétrie nocturne).
- Soins palliatifs (espérance de vie inférieure à trois mois) ou diagnostic de maladie cardiaque de stade IV selon l'échelle de la *New York Heart Association*.

NOTE 39 - Le montant maximal payable pour les produits en vente libre est de 250 \$. Pour les appareils de soutien sur mesure – selon les frais habituels et courants de la province ou du territoire.

NOTE 40 - Le PFSI paiera l'appareil, la modification ou la réparation la moins coûteuse.

NOTE 41 - Le service de réparation ne peut pas excéder le coût de l'équipement.

NOTE 42 - Frais du traitement initial par province : (C.-B. = 74 \$), (Alb. = 136 \$), (Sask. = 148 \$), (Man. = 65 \$), (Ont. = 134 \$), (QC = 80 \$), (N.-B. et Î.-P.-É. = 60 \$), (N.-É. = 55 \$), (T.-N.-L. = 75 \$), (T.N.-O. et Nun. = 138 \$), (Yn = 75 \$).

NOTE 43 - Frais des traitements subséquents par province : (C.-B. = 64 \$), (Alb. = 95 \$), (Sask. = 74 \$), (Man. = 59 \$), (Ont. = 84 \$), (Qc = 75 \$), (N.-B. = 50 \$), (N.-É. = 55 \$), (Î.-P.-É. = 45 \$), (T.-N.-L. = 65 \$), (T.N.-O. et Nun. = 88 \$), (Yn = 75 \$).

NOTE 44 - Le client présente des signes et des symptômes d'une détérioration ou d'une déficience physique dans au moins une des catégories suivantes :

- a) Capacité motrice/sensorielle – problèmes avec l'intégration sensorielle, l'attention et la cognition, la circulation, l'intégrité des nerfs crâniens et périphériques, l'ergonomie et la mécanique corporelle, la démarche, la locomotion et l'équilibre, l'intégrité de la peau, la mobilité et l'intégrité des articulations, la fonction motrice, la performance musculaire, le développement neuromoteur, la posture, l'amplitude des mouvements, l'intégrité des réflexes et l'intégrité sensorielle.
- b) État fonctionnel – incapacité d'accomplir des activités élémentaires de la vie quotidienne (AVQ) ou des activités instrumentales de la vie quotidienne (AIVQ) qui impliquent des soins personnels (par exemple, s'alimenter, s'habiller, se laver ou maîtriser la continence), mobilité fonctionnelle pour les activités liées à la gestion de la maison (par exemple, faire un lit), au travail, à l'école ou dans la collectivité.
- c) Capacité cognitive – problèmes avec l'orientation, la concentration (déficit d'attention), la compréhension, l'apprentissage, l'organisation des idées, la résolution de problèmes ou la mémoire.
- d) Capacité respiratoire – diminution de la capacité aérobie, de l'endurance aérobie, de la ventilation ou des échanges respiratoires.

NOTE 45 - Le client ne peut pas participer à une séance de physiothérapie dans une clinique et présenter des signes et des symptômes d'une détérioration ou d'une déficience physique dans au moins une des catégories suivantes :

- a) Capacité motrice/sensorielle – problèmes avec l'intégration sensorielle, l'attention et la cognition, la circulation, l'intégrité des nerfs crâniens et périphériques, l'ergonomie et la mécanique corporelle, la démarche, la locomotion et l'équilibre, l'intégrité de la peau, la mobilité et l'intégrité des articulations, la fonction motrice, la performance musculaire, le développement neuromoteur, la posture, l'amplitude des mouvements, l'intégrité des réflexes et l'intégrité sensorielle.
- b) État fonctionnel – incapacité d'accomplir des activités élémentaires de la vie quotidienne (AVQ) ou des activités instrumentales de la vie quotidienne (AIVQ) qui impliquent des soins personnels (par exemple, s'alimenter, s'habiller, se laver ou maîtriser la continence), mobilité fonctionnelle pour les activités liées à la gestion de la maison (par exemple, faire un lit), au travail, à l'école ou dans la collectivité.
- c) Capacité cognitive – problèmes avec l'orientation, la concentration (déficit d'attention), la compréhension, l'apprentissage, l'organisation des idées, la résolution de problèmes ou la mémoire.
- d) Capacité respiratoire – diminution de la capacité aérobie, de l'endurance aérobie, de la ventilation ou des échanges respiratoires.

NOTE 46 - Une recommandation du médecin est requise. Le client présente des signes et des symptômes d'une déficience physique dans au moins une des catégories suivantes.

Tableau des avantages du PFSI - Couverture supplémentaire

- a) Capacité sensorielle – problèmes au chapitre de la sensation ou de la perception.
 - b) Capacité motrice – problèmes avec l'amplitude des mouvements, la force musculaire, le tonus musculaire, l'endurance, l'équilibre, la dextérité ou la coordination.
 - c) État fonctionnel – problèmes avec les AVQ élémentaires ou instrumentales qui impliquent la mobilité fonctionnelle, des soins personnels (par exemple, s'alimenter, s'habiller ou se laver), le travail ou des activités domestiques.
 - d) Capacité cognitive – problèmes avec l'orientation, la concentration (déficit d'attention), la compréhension, l'apprentissage, l'organisation des idées, la résolution de problèmes ou la mémoire.
 - e) Capacité psychologique – problèmes avec l'apathie, la dépression, l'anxiété, l'incompétence perçue, le manque de persévérance ou le manque d'habileté d'adaptation dans un environnement social.
- Pour les séances d'ergothérapie à domicile, la demande d'approbation doit inclure une justification expliquant pourquoi le client ne peut pas être vu dans une clinique.

NOTE 47 - Frais du traitement initial par province : (C.-B. = 100 \$), (Alb. = 120 \$), (Sask., Man. et N.-É. = 110 \$), (Ont. = 165 \$), (Qc = 150 \$), (N.-B. = 90 \$), (Î.-P.-É. = 80 \$), (T.-N.-L. T.N.-O., Nun. et Yn = 160 \$).

NOTE 48 - Frais des traitements subséquents par province : (C.-B. = 100 \$), (Alb. = 120 \$), (Sask., Man. et N.-É. = 110 \$), (Ont. = 165 \$), (Qc = 100 \$), (N.-B. = 90 \$), (Î.-P.-É. = 80 \$), (T.-N.-L. T.N.-O., Nun. et Yn = 135 \$).

NOTE 49 - Le client présente au moins un des signes et symptômes suivants.

- a) Aphagie – incapacité d'avaler.
- b) Aphasie – incapacité ou difficulté à communiquer au moyen de la parole, de l'écrit ou de signes.
- c) Aphonie – incapacité de produire des sons à partir du larynx en raison d'une paralysie, d'une tension musculaire excessive ou d'une maladie des nerfs laryngés.
- d) Apraxie – incapacité de prononcer des mots pour parler malgré la capacité d'utiliser les muscles de la bouche et du visage pour faire des sons.
- e) Dysarthrie – élocution difficile ou anormale qui implique des perturbations du contrôle musculaire (paralysie, faiblesse ou manque de coordination) du mécanisme de la parole (muscles de la bouche, de la langue, du pharynx ou muscles respiratoires) entraînées par des dommages du système nerveux central ou périphérique.
- f) Dysphagie – difficulté à avaler.
- g) Dysphasie – trouble du langage causé par une lésion au cerveau ou une anomalie du développement neurologique.
- h) Dysphonie – difficulté à parler en raison d'une réduction de la capacité des muscles impliqués dans la production de la voix.
- i) Dysfonction des cordes vocales – diminution de la mobilité des cordes vocales en raison d'anomalies structurales ou fonctionnelles causées par une maladie neurologique ou organique.

NOTE 50 - La demande de règlement doit être accompagnée d'une ordonnance indiquant l'information optique et/ou des renseignements sur l'acuité visuelle. Doit être médicalement nécessaire en raison d'une erreur de réfraction ou d'un autre trouble médical, notamment une kératite, l'amblyopie, le strabisme ou une courbature inégale de la cornée.

NOTE 51 - Pas remboursable avec les codes : 0600SALF, 0600FB, 0600BAFL, 0600LA, 0600L, 0600BA, 0600B.

NOTE 52 - Pas remboursable avec les codes : 0600FL, 0600BAFL, 0600FB, 0600LA, 0600L, 0600BA, 0600B.

NOTE 53 - Pas remboursable avec les codes : 0600FL, 0600SALF, 0600BAFL, 0600LA, 0600L, 0600BA, 0600B.

NOTE 54 - Pas remboursable avec les codes : 0600FL, 0600SALF, 0600FB, 0600LA, 0600L, 0600BA, 0600B.

NOTE 55 - Pas remboursable avec les codes : 0600FL, 0600SALF, 0600FB, 0600BAFL, 0600L, 0600BA, 0600B.

NOTE 56 - Pas remboursable avec les codes : 0600FL, 0600SALF, 0600FB, 0600BAFL, 0600LA, 0600BA, 0600B.

NOTE 57 - Pas remboursable avec les codes : 0600FL, 0600SALF, 0600FB, 0600BAFL, 0600LA, 0600L, 0600B.

NOTE 58 - Pas remboursable avec les codes : 0600FL, 0600SALF, 0600FB, 0600BAFL, 0600LA, 0600L, 0600BA.

NOTE 59 - Pas remboursable avec les codes : 0600DSEF, 0600DBNF, 0600DBEF.

NOTE 60 - Pas remboursable avec les codes : 0600DSNF, 0600DBNF, 0600DBEF.

NOTE 61 - Pas remboursable avec les codes : 0600DSNF, 0600DSEF, 0600DBEF.

Tableau des avantages du PFSI - Couverture supplémentaire

- NOTE 62 - Pas remboursable avec les codes : 0600DSNF, 0600DSEF, 0600DBNF.
- NOTE 63 - Le remplacement ou la réparation de lunettes brisées ou perdues sont admissibles seulement pour les clients âgés de 18 ans et moins.
- NOTE 64 - Les clients de 18 ans ou moins ont droit à de nouvelles lunettes dès qu'il y a un changement de leur ordonnance. Remarque : les nouvelles lentilles doivent être installées dans la monture existante si possible.
- NOTE 65 - Les clients de plus de 18 ans peuvent obtenir une nouvelle paire de lunettes seulement lorsqu'il y a un changement significatif dans leur ordonnance. Un changement significatif d'ordonnance est défini comme un changement de l'erreur de réfraction d'au moins 0,5 dioptrie à la lentille sphérique ou cylindrique, ou un changement de l'axe qui est égal ou supérieur à :
- (1) 20 degrés d'une lentille cylindrique de 0,5 dioptrie ou moins;
 - (2) 10 degrés d'une lentille cylindrique de plus de 0,5 dioptrie, mais de moins de 1,0 dioptrie; et
 - (3) 3 degrés d'une lentille cylindrique de plus de 1,0 dioptrie.
- NOTE 66 - Les clients doivent avoir une stomie ou un autre trouble médical, tel qu'attesté par un médecin ou une infirmière praticienne.
- NOTE 67 - Pour puissance de 5 dioptries ou supérieure (cylindre), ajoutez 35,11 \$.
- NOTE 68 - Pour puissance de 10 dioptries ou supérieure (sphère), ajoutez 35,11 \$.
- NOTE 69 - Les examens de la vue sont couverts s'ils sont requis pour diagnostiquer ou traiter une maladie, des symptômes ou des douleurs liés aux yeux, ou s'ils sont requis pour corriger la vue (services de réfraction).
- NOTE 70 - Pas remboursable avec les codes : 0600FL, 0600SALF, 0600FB, 0600BAFL, 0600LA, 0600L, 0600BA.
- NOTE 71 - Remboursable avec codes : 0304BCL ou 327028.
- NOTE 72 - Remboursable avec codes : 0304BCR ou 327036.
- NOTE 73 - Remboursable avec codes : 0304PAL ou 327028.
- NOTE 74 - Pas remboursable avec les codes: 0341BS, 0344P, 0344PR.
- NOTE 75 - Pas remboursable avec les codes: 0341BS, 0344P, 0341BR.
- NOTE 76 - Pas remboursable avec les codes: 0341TS, 0341S, 0341SR.
- NOTE 77 - Pas remboursable avec les codes: 0341TS, 0341S, 0341TR.
- NOTE 78 - Pas remboursable avec le code 300118.
- NOTE 79 - La location d'équipement peut être approuvée dans les cas suivants :
- a) avec une ordonnance pour une période d'utilisation limitée et lorsque l'achat de l'article serait plus coûteux que les frais de location prévus;
 - b) pour les clients en phase terminale, lorsque l'achat de l'article ne serait pas requis;
 - c) lorsque des évaluations médicales et des suivis sont effectués;
 - d) lorsqu'un entretien important et fréquent est nécessaire;
 - e) lorsqu'une supervision spécialisée est requise.
- NOTE 80 - Pas remboursable avec les codes : 0304BCL, 0304PAL, 0304DEL, 0304BAHL, 0304DELD.
- NOTE 81 - Pas remboursable avec les codes : 0304BCR, 0304PAR, 0304DER, 0304BAHR, 0304DERD.
- NOTE 82 - Pas remboursable avec les codes : 0304BCL, 0304PAL, 0304DEL, 327028.

Tableau des avantages du PFSI - Couverture supplémentaire

NOTE 83 - Pas remboursable avec les codes : 0304BCR, 0304PAR, 0304DER, 327036.

NOTE 84 - Remboursable avec codes : 0304PAR ou 327036.

NOTE 85 - Remboursable avec code : 0304DEL.

NOTE 86 - Remboursable avec code : 0304DER.

NOTE 87 - Les services offerts aux citoyens canadiens, y compris les nouveau-nés, ne sont pas couverts.

NOTE 88 - Peut être fourni par un podologue, un podiatre, un docteur en médecine podiatrice, un orthésiste, un physiothérapeute ou un pharmacien.

NOTE 89 - Peut être fourni par un orthésiste, un prothésiste, un physiothérapeute ou un pharmacien.

NOTE 90 - Peut être fourni par un orthésiste, un prothésiste ou un podologue.

NOTE 91 - Le lit d'hôpital est couvert si au moins l'un des critères suivants (de 1 à 4) est respecté :

1. En raison d'un trouble médical, le patient doit maintenir son corps dans une position qui ne peut être atteinte sur un lit standard. Une élévation de la tête ou du haut du corps de moins de 30 degrés ne nécessite habituellement pas l'utilisation d'un lit d'hôpital;
2. Afin d'atténuer la douleur, le patient doit maintenir son corps dans une position qui ne peut être atteinte sur un lit standard;
3. En raison d'une insuffisance cardiaque congestive, d'une maladie pulmonaire chronique ou de problèmes liés à l'aspiration, la tête du lit du patient doit être élevée de plus de 30 degrés la plupart du temps. L'utilisation d'oreillers ou de coussins doit avoir été considérée et écartée;
4. Le patient a besoin d'appareils de traction qui ne peuvent être installés que sur un lit d'hôpital.

Remarque : Les lits d'hôpital dont la hauteur est variable sont couverts pour les patients qui ont besoin de cette fonction afin de transférer en position assise sur une chaise ou un fauteuil roulant ou en position debout.

Le lit d'hôpital électrique est couvert pour les patients qui ont besoin de changer fréquemment ou de manière immédiate la position de leur corps.

NOTE 92 - Limites de fréquence: pour les clients de 18 ans ou moins, 1 par année civile; pour les clients de plus de 18 ans, 1 par 5 années civiles.

NOTE 93 - Avec des lentilles dont la puissance de réfraction est adéquate, le patient doit présenter une acuité visuelle de 20/70 ou moins dans les deux yeux à l'échelle de Snellen, ou l'équivalent, ou le plus grand diamètre du champ visuel doit être sévèrement limité; le patient doit présenter une perte auditive grave à profonde qui est de 71 décibels ou plus dans les deux oreilles.

NOTE 94 - Le patient doit être un étudiant à temps plein âgé entre 18 et 24 ans ou un enfant de moins de 18 ans et présenter une perte auditive unilatérale, non appareillable et permanente.

NOTE 95 - BiCROS – Le prix d'achat inclut le coût du récepteur, du transmetteur et de l'appareil auditif.

CROS – Le prix d'achat inclut le coût du récepteur, du transmetteur et de l'appareil auditif.

NOTE 96 - Le patient doit avoir moins de 5 ans.

NOTE 97 - Le prix maximum sera l'appareil le moins coûteux pour couvrir les besoins médicaux du patient.

NOTE 98 - Les patients doivent présenter une incapacité exigeant une aide à la mobilité pendant six mois ou plus.

Tableau des avantages du PFSI - Couverture supplémentaire

NOTE 99 - Les patients doivent présenter une incapacité exigeant une aide pour le bain et la toilette pendant six mois ou plus.

NOTE 100 - Vêtements de compression entre 20 mmHg et 30 mmHg. Les vêtements de compression entre 30 mmHg et 40 mmHg et les vêtements de compression pour les personnes atteintes de lymphœdème doivent être prescrits par un médecin (M) ou une infirmière praticienne (IP).

NOTE 101 - Vêtements de compression de plus de 40 mmHg. Tous les vêtements de compression pour cicatrice hypertrophique doivent être prescrits par un chirurgien vasculaire (VS), un chirurgien orthopédiste (CO), un oncologue (ON), un interniste (MI), un pédiatre (PE), un chirurgien plastique (CP), un physiatre (PH) ou un chirurgien général (CG).

NOTE 102 - Le patient doit présenter une myopie d'au moins 5 dioptries, une hypermétropie d'au moins 5 dioptries, un astigmatisme d'au moins 3 dioptries, une anisométrie d'au moins 2 dioptries, un kératocône ou une aphakie. À la suite d'une ordonnance pour le traitement de toutes pathologies chroniques ou aiguës du globe oculaire, comme une perforation oculaire, une ulcération de la cornée ou une kératite sèche.

NOTE 103 - La location d'équipement peut être approuvée dans les cas suivants :

- a) avec une ordonnance pour une période d'utilisation limitée de six mois ou moins;
- b) pour les clients en phase terminale, lorsque l'achat de l'article ne serait pas justifié;
- c) lorsque des évaluations médicales et des suivis fréquents sont effectués;
- d) lorsqu'un entretien important et fréquent est nécessaire;
- e) lorsqu'une supervision spécialisée est requise